

INFOLETTRE DU BUREAU DE LA CONSOMMATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST



Démarcheurs

Un démarcheur est une personne qui vend un produit sans avoir de commerce sur rue aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). Il s'agit d'une méthode de ventes où une personne vend un produit pour le compte d'un fournisseur, par exemple en faisant du porte-à-porte, en organisant une séance de vente à domicile ou en participant à des salons professionnels. Si une personne effectue des ventes au nom d'une entreprise, vous devriez lui demander de vous montrer une pièce d'identité ainsi que son permis de démarcheur des TNO. Quiconque exerce des activités de démarcheur aux TNO doit être titulaire d'un permis délivré par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Vous ne devriez pas vous sentir contraint de signer un contrat ou d'acheter un produit.

Si une offre vous intéresse, mais que vous aimeriez y réfléchir, vous pouvez demander au démarcheur de vous laisser un catalogue ou de la documentation sur ce qu'il vend ainsi que ses coordonnées. Vous pourrez ainsi comparer les prix dans les magasins ou prendre le temps de réfléchir à l'offre.

Si vous vous sentez menacé ou intimidé en présence d'un démarcheur, demandez-lui de partir. Vous pouvez signaler tout incident à la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Ne laissez pas un démarcheur sans surveillance dans votre maison.

Si vous souhaitez porter plainte, vous pouvez communiquer avec le ministère des Affaires municipales et communautaires au 867-767-9161, poste 21021.

Coordonnées

Le Bureau de la consommation est un service de la Division de la sécurité publique du Ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC)

Tél. : 867-767-9161, poste 21021 ou 21022

Télec. : 867-873-0309

Adresse postale : Bureau de la consommation de la Division de la sécurité publique
Ministère des Affaires municipales et communautaires du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

5201, 50^e Avenue,
bureau 600
Yellowknife NT X1A 3S9

Courriel :
consumer_affairs@gov.nt.ca